



À compter de la saison 2024, une approche basée sur le concept de pluie utile est utilisée pour appliquer la grille « Quantité » de la protection Foin et pâturages. Le calcul des taux de perte du foin et des pâturages est effectué à partir du cumul de précipitations utiles aux plantes pendant les périodes de croissance couvertes.

Cette approche est simple, efficace et précise.

## Définition de « pluie utile »

Le taux de perte de quantité est calculé à partir du cumul de « pluie utile » absorbée par la plante au lieu du cumul de pluie quotidienne.

Cette méthode consiste à limiter le calcul de l'apport en eau (précipitations) selon la quantité d'eau que le sol peut absorber et rendre disponible pour la plante.

Quotidiennement, la réserve en eau utile fluctuera selon l'apport de pluie et l'évapotranspiration (transpiration de la plante et évaporation du sol) sans excéder la capacité maximale d'absorption en eau du sol, soit 40 mm.

En effet, pour toute la province, la capacité maximale de **rétenion en eau du sol a été fixée à 1 mm d'eau par centimètre d'épaisseur de sol**, jusqu'à un maximum de 40 mm, et ce, pour tous les types de sol.

## Calcul de la pluie utile durant une période de croissance

Après avoir calculé quotidiennement la pluie utile (par exemple du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin), il faut ensuite faire la sommation des résultats pour l'ensemble de la période de croissance.

La formule utilisée :

$$\begin{aligned} & \text{Pluie utile totale} \\ & = \text{Réserve en eau utile du sol au début de la période de croissance} \\ & \quad + \text{Cumul de pluie utile pendant la période de croissance} \\ & \quad - \text{Réserve en eau utile du sol à la fin de la période de croissance} \end{aligned}$$

La pluie utile totale en millimètres sera, s'il y a lieu, traduite en taux de perte par l'intermédiaire de la grille « [Quantité \(manque de pluie\)](#) ».

## Particularité au début de la 1<sup>re</sup> période de croissance

La réserve en eau utile du sol disponible au début de la 1<sup>re</sup> période de croissance est limitée à 15 mm pour le cumul de pluie des 5 jours précédant la date de début de croissance.

1 800 749-3646 - [www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)